

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 116-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.334

Déposée le: 02.06.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)
Guggisberg (Kirchlindach, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 08.06.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Augmenter les émoluments pour les écoles à journée continue avec modération

Le Conseil-exécutif est chargé d'adapter le financement de l'accueil extrascolaire de sorte que les tarifs perçus permettent dans l'ensemble une meilleure couverture des coûts.

Développement :

Comme il l'explique dans sa réponse à l'interpellation 185-2016, le Conseil-exécutif considère que la santé de l'économie passe par la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Le système tarifaire des structures d'accueil extrafamilial et extrascolaire doit garantir que les familles puissent concilier leurs diverses tâches et parviennent à produire elles-mêmes les revenus qui assurent leur subsistance. Il doit en outre permettre aux parents ayant de faibles revenus de profiter des services des écoles à journée continue. Avec le système actuel basé sur une gamme de tarifs minimaux et maximaux, le tarif minimal est fixé de sorte à être abordable même pour les personnes ayant de faibles revenus alors que le tarif maximal est calculé en fonction des coûts normatifs et permet en principe de couvrir les coûts. En fin de compte, il en résulte toutefois une somme prise en charge par le canton. Cependant, par rapport à leur revenu, les personnes qui

ont un salaire élevé paient moins que les personnes au revenu modeste, d'autant plus que la limite pour le tarif maximal est fixée à un revenu déterminant de 158 690 francs. Contrairement aux communes des autres cantons, les communes bernoises sont libres d'exiger des tarifs plus bas, mais pas des tarifs plus élevés qui dépassent les tarifs couvrant les frais.

Vu la situation financière du canton et des communes, le principe de ce système doit être remis en question. Etant donné qu'il s'agit par nature d'un service volontaire financé par les émoluments, il est impératif d'établir de nouvelles bases pour son financement, au plus tard dans le cadre du programme d'économie.

Motivation de l'urgence : le sujet doit être abordé lors du débat financier au Grand Conseil en novembre 2017.

Destinataire

- Grand Conseil